

ACTION URGENTE

BÉLARUS. DES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION PROVISOIRE

Ales Bialiatski, président du Centre de défense des droits humains Viasna, Uladzimir Labkovich, avocat de Viasna, Nina Labkovich, son épouse, ainsi que Valyantsyn Stefanovich, vice-président de Viasna, ont été transférés en détention provisoire le 17 juillet. Ces personnes ont été arrêtées le 14 juillet 2021, en même temps que d'autres défenseur-e-s des droits humains, des membres de groupes d'opposition et des responsables de la société civile, lors de descentes de police effectuées dans le contexte de la répression systémique des militant-e-s de la société civile et des défenseur-e-s des droits humains menée depuis les manifestations qui ont suivi l'élection présidentielle, en août 2020.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Procureur général de la République du Bélarus

Andrey Shved

Vul. Internatsianalnaya, 22 220030 Minsk, Bélarus

Courriel : info@prokuratura.gov.by

Telegram: <https://t.me/prokuraturabelarus> VK: <https://vk.com/prokuraturabbel>

Twitter: <https://twitter.com/prokuraturaby> Facebook: <https://www.facebook.com/prokuraturab>

Instagram: <https://www.instagram.com/prokuraturaby>

Monsieur le Procureur général,

*Je vous écris pour vous faire part de ma profonde inquiétude face à l'arrestation, le 14 juillet, et au transfert en détention provisoire, le 17 juillet, du président du Centre de défense des droits humains Viasna, **Ales Bialiatski**, de l'avocat de Viasna, **Uladzimir Labkovich**, de **Nina Labkovich**, ainsi que du vice-président de Viasna, **Valyantsyn Stefanovich**.*

Ces personnes ont été appréhendées le 14 juillet, en même temps que d'autres personnes, lors de descentes de police menées dans les locaux d'au moins une dizaine d'importantes organisations de la société civile, organisations de défense des droits humains et formations de l'opposition, ainsi qu'au domicile de responsables de la société civile. Ces opérations de police et ces arrestations arbitraires illustrent une fois de plus la répression exercée contre les personnes qui défendent les droits humains, les organisations de la société civile et les médias indépendants depuis l'élection présidentielle très contestée d'août 2020, après laquelle des milliers de citoyennes et citoyens bélarussiens sont descendus dans la rue pour manifester, dans la plupart des cas sans violence.

Amnesty International avait déjà rassemblé des informations en février sur les très nombreuses descentes de police et sur les interrogatoires subis par des membres du personnel de Viasna, de l'Association des journalistes du Bélarus et du syndicat indépendant REP, ainsi que par des dizaines de membres actifs de la société civile. Ces opérations de police ont été menées dans le cadre de poursuites pénales dénuées de fondement engagées au titre de l'article 342 du Code pénal bélarussien (« Organisation et préparation d'actions portant manifestement atteinte à l'ordre public »), dans le but d'« établir les sources du financement des manifestations ». En mars, le Comité d'enquête du Bélarus a ouvert des investigations pénales sur les activités de Viasna au titre de l'article 342 du Code pénal, investigations qui seraient à l'origine de la détention provisoire de Valyantsyn Stefanovich, Uladzimir Labkovich, Nina Labkovich et Ales Bialiatski. L'article 342 a été toujours détourné par les autorités pour engager des poursuites sans fondement contre des membres actifs de la société civile, des journalistes et des observateurs et observatrices des droits humains.

À la lumière de ce qui précède, je vous prie instamment de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que Valyantsyn Stefanovich, Uladzimir Labkovich, Nina Labkovich et Ales Bialiatski soient libérés immédiatement, car ces personnes n'ont commis aucune infraction pénale dûment reconnue et sont poursuivies à titre de représailles pour leurs activités de défense des droits humains.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Le 14 juillet 2021, les forces de l'ordre bélarussiennes ont fait irruption dans les locaux d'une dizaine d'importantes organisations de la société civile, organisations de défense des droits humains et formations de l'opposition, ainsi qu'au domicile de responsables de la société civile, et ont procédé à des perquisitions. Ont ainsi été visés, entre autres, l'organisation de défense des droits humains Viasna, l'Association des journalistes du Bélarus, le Comité Helsinki du Bélarus, l'organisation de défense des droits humains Human Constanta, le centre de recherche universitaire indépendant BEROOC, l'organisation de défense des droits humains Gender Perspectives, l'Union mondiale des Bélarussiens Batskaushchyna, le parti d'opposition Front populaire bélarussien, le mouvement pro-démocratie « For Freedom » et la maison d'édition Imena. Au moins 12 personnes ont été arrêtées le 14 juillet. Certaines ont été libérées les jours suivants, mais le président de Viasna, Ales Bialiatski, le vice-président de l'organisation, Valyantsyn Stefanovich, et l'avocat de Viasna, Uladzimir Labkovich, ainsi que son épouse, Nina Labkovich, ont été transférés dans un centre de détention provisoire le 17 juillet.

Il s'agit du dernier épisode en date d'une campagne coordonnée et systématique visant à faire taire celles et ceux qui défendent les droits humains et à empêcher toute forme de critique à l'égard des autorités du Bélarus, campagne qui a débuté après les manifestations consécutives à l'élection présidentielle, en août 2020. Le 16 février 2021, des descentes de police simultanées avaient été menées à Minsk, Homel, Mahilyou, Vitastbsk et Brest dans les locaux de Viasna, de l'Association des journalistes du Bélarus et du syndicat indépendant REP, ainsi qu'au domicile de membres de leur personnel. Ces interventions ont été effectuées dans le cadre d'investigations pénales non fondées engagées au titre de l'article 342 du Code pénal du Bélarus (« Organisation et préparation d'actions portant manifestement atteinte à l'ordre public »). D'après le Comité d'enquête du Bélarus, ces investigations ont pour but d'« établir les sources du financement des manifestations ». En mars, le Comité d'enquête du Bélarus a ouvert une enquête pénale sur les activités de Viasna au titre de l'article 342 du Code pénal.

Comme dans la plupart des affaires pénales visant des militant-e-s de la société civile au Bélarus, les avocats ont dû signer des accords de confidentialité et ne peuvent pas révéler d'informations sur l'affaire. Toutefois, il semble que la détention provisoire de Valyantsyn Stefanovich, Uladzimir Labkovich, Nina Labkovich et Ales Bialiatski soit liée à une affaire pénale ouverte au titre de l'article 342. Les autorités utilisent cet article pour engager des poursuites sans fondement contre des militants et militantes de la société civile, des journalistes et des observatrices et observateurs des droits humains.

Amnesty International a fait campagne activement en faveur d'Ales Bialiatski par le passé. Arrêté le 4 août 2011, il avait été condamné à une peine de quatre ans et six mois d'emprisonnement pour avoir utilisé ses comptes bancaires personnels en Lituanie et en Pologne afin de financer le Centre de défense des droits humains Viasna. Cette organisation, faute de reconnaissance officielle des autorités bélarussiennes, ne pouvait pas détenir de compte bancaire dans le pays. Ales Bialiatski a fait partie des cas mis en avant dans la campagne Écrire pour les droits de 2012 et a été libéré avant l'expiration de sa peine, en 2014.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : bélarussien, russe
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 SEPTEMBRE 2021.
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Ales Bialiatski (il), Valyantsyn Stefanovich (il), Uladzimir Labkovich (il) et Nina Labkovich (elle)